

## Compte-rendu de réunion

Jeudi 18 septembre 08, 16h15  
Parc des Oiseaux  
Villars-les-Dombes (01)

### Objet :

## **PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT » DU GROUPE DE REFLEXION SUR LA DOMBES**

### Ordre du jour :

Exposer la définition, les rôles et les conséquences de l'outil Parc Naturel Régional, et présenter des zooms sur les contextes environnementaux de la Dombes.

### Présents et excusés:

*Présents :* Cf. liste de présence jointe.

*Excusés :* Guy MOISSONNIER, Président de l'APPED  
Gérard BRANCHY, Conseiller général, Maire de Versailleux  
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président de la Communauté de commune de Montmerle 3 Rivières

### Déroulement :

#### **1. Accueil et discours d'ouverture du Vice-président du Conseil général**

M. André PHILIPPON, Vice-président du Conseil général de l'Ain en charge de l'Environnement et du Développement Durable, nommé Président du Groupe de réflexion Dombes, ouvre la séance et effectue un rapide point « logistique ». Il évoque le cas de la Communauté de communes de Montmerle 3 rivières, non présente à la réunion, et celui de la Communauté de communes Val de Saône Chalaronne qu'il consultera.

#### **2. Présentation du PowerPoint « Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ? »**

A une question d'un participant, M. Franck COURTOIS, Directeur de l'Environnement du Conseil général de l'Ain, confirme qu'un compte-rendu des réunions des commissions, ainsi que les présentations projetées, seront transmis à chacun des membres.

M. Sébastien TOURNIER, du Conseil général de l'Ain, présente le diaporama « Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ? » aux membres de la commission « Environnement » (Cf. diaporama joint). L'assemblée intervient sur chaque diapositive.

M. Georges FAVERJON, Conseiller général de Villars-les-Dombes et Président du Parc des Oiseaux, demande si les patrimoines culturels du territoire peuvent être intégrés aux critères de classement d'un PNR. La réponse est positive, il s'agit d'un aspect concourant à la forte identité du territoire, critère de choix pour la mise en place d'une démarche PNR.

M. Jean-François FEDRY, Président du Groupement de Dombes et des Chasses Privées de l'Ain, demande que le montage soit distribué aux participants, afin que ces derniers relayent l'information au sein de leurs réseaux. La réponse est positive.

M. André PHILIPPON ajoute que toutes les communes d'un territoire en procédure « PNR » ne sont pas obligées d'adhérer, il peut y avoir des « trous », mais dans la limite du raisonnable à l'échelle du territoire.

M. Jacky GARNIER, Président du SCOT de la Dombes, indique que le SCOT doit être une base à une éventuelle charte commune, car le SCOT découle d'une démarche de réflexion globale.

M. Jean-Luc PAYET-PIGEON, Président du Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Étangs, remarque que la grande majorité des territoires en PNR est concernée par la directive Natura 2000. Il est répondu que le PNR étant un outil valorisant notamment le patrimoine naturel, il est normal que des zones Natura 2000 soient présentes sur beaucoup de ces derniers.

En rapport à la cartographie des PNR en France, il ajoute qu'ils se situent en espace rural « profond » et subissent une dévitalisation de leur territoire. Il est répondu que certains PNR en région parisienne étaient véritablement soumis à une urbanisation galopante, et que le classement a permis une préservation du cadre de vie de ces territoires.

### **3. Présentation du contexte environnemental du territoire de la Dombes**

M. Jean-Luc PAYET-PIGEON, sur le contexte pédologique, précise que la Dombes est essentiellement composée de limons fins, et dans une moindre mesure d'argile.

M. Jacky GARNIER réagit à la diapositive sur les affectations du territoire dombiste, et demande quelle surface concerne le terme de « Dombes centrale ». La réponse lui est donnée par M. RIVOIRE, Président de l'Académie de la Dombes : environ 45 000 ha. M. RIVOIRE distribue alors aux membres de la commission une cartographie présentant le périmètre du « Pays de Dombes ».

M. Jean-Luc PAYET-PIGEON ajoute que la Dombes compte actuellement entre 12 000 et 13 000 étangs.

M. Jean François FEDRY indique que la Jussie et la Renouée ne doivent pas être présentées sur une même diapositive, sachant que les impacts de ces deux espèces invasives ne sont absolument pas comparables.

M. Etienne SERRAT, de la Communauté de communes Saône-Vallée, attire l'attention du groupe sur le fait que la Renouée est présente sur le Formans et la Chalaronne.

M. Jean-Luc PAYET-PIGEON évoque une opération d'arrachage menée par le Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'étangs tout récemment, avec à la clé un bilan de 20 t. de Jussie arrachées. Il ajoute également que de nombreux foyers infestés sont découverts de jours en jours.

M. Joël BROYER, Directeur de l'ONCFS, antenne de Birieux, précise que la première mention de la plante en Dombes remonte à 1997, sur un seul étang, mais que sa dissémination a réellement démarré en 2007.

M. RIVOIRE évoque le développement d'une algue liée à l'augmentation des nitrates et phosphates dans les cours d'eau.

M. PAYET-PIGEON précise que les dégâts sur les chaussées sont principalement posés par les rats musqués, (et non les ragondins) qui sont en nette augmentation.

M. Jean-François FEDRY ajoute que ces rongeurs véhiculent des maladies pouvant être mortelles pour l'homme, comme la leptospirose.

M. PAYET-PIGEON ajoute également, à propos des cormorans, que ces derniers consomment en moyenne près de 450 grammes de poissons par jour. Il faut également tenir compte des poissons blessés. Il évoque également une action en justice contre l'Etat, menée par son syndicat à propos du cormoran.

M. Jacques MOUGEOT, Président de la Fédération de pêche de l'Ain, indique qu'en plus des cormorans hivernant sur la Dombes, de plus en plus d'oiseaux de cette espèce se sédentarisent sur le territoire.

M. Jacky GARNIER ajoute que les cormorans découragent véritablement les exploitants d'étangs de pratiquer leur activité.

M. PAYET-PIGEON évoque les tirs de régulation autorisés par l'Etat qui ne sont pas forcément autorisés aux moments les plus opportuns.

M. Joanny GRIFFON aborde la problématique du Cygne en Dombes, et évoque le refus de l'Administration d'autoriser des prélèvements de contenus stomacaux de Cygne, afin de connaître davantage leur biologie.

M. BROYER indique que la Cistude est à considérer comme disparue en Dombes, du fait de l'absence de mention depuis une dizaine d'années.

M. PAYET-PIGEON, à propos du réseau potentiel de sites permettant d'accueillir du public, réagit sur le fait de ne pas trop concentrer les touristes sur les mêmes sites.

M. Daniel PONCY, Président de l'ADCGE, souhaite rajouter dans les atouts du territoire la notion de paysage « ouvert » contrairement à d'autres entités comme la Sologne.

M. Philippe ROCHE, du Syndicat des Propriétaires Privés, propose de mettre en avant comme atout les pratiques agricoles spécifiques de la Dombes concernant les alternances assec-évolage des étangs.

Mme Alice PROST, Chargée de mission au syndicat mixte des Territoires de Chalaronne, propose de mettre comme atout l'agriculture dombiste, du fait de son rôle de garante des paysages du territoire.

Mme Marie-Claude MAS, Présidente de l'association Route des Etangs de la Dombes, suggère de rajouter comme atout la présence de la route touristique des étangs.

M. BROYER suggère de rajouter les pratiques agricoles intensives dans les faiblesses du territoire, qui sont selon lui incompatibles avec la préservation des zones humides.

M. GRIFFON ajoute que les pratiques de chasse sont à mettre en atout du fait de leur rôle incontournable, notamment vis à vis du nombre d'étangs maintenus en eau pour permettre ces pratiques.

M. PAYET-PIGEON précise que 40 % à 50 % des étangs ne sont plus alevinés, et sont donc présents uniquement grâce à la chasse.

M. Jean-François THOMASSON, de la FDSEA, indique que l'état des cours d'eau du territoire dombiste s'améliore, notamment grâce aux bandes enherbées, et évoque les récents partenariats Chambre d'Agriculture – Syndicats de rivière dombistes sur cette thématique.

M. MOUGEOT enchérit et indique que le poisson revient dans certains secteurs.

Mme Alice PROST précise que l'une des raisons de la mauvaise qualité de la Chalaronne réside dans le faible débit de sa partie amont, ce qui la rend plus sensible aux pollutions diverses.

M. Georges FAVERJON évoque les impacts des effluents de la décharge de Vaux sur les milieux, qui sont une faiblesse du territoire.

M. Jean-Luc PAYET-PIGEON aborde la problématique du tourisme à canaliser, du fait de l'aspect principalement privé du territoire.

M. Jean-François FEDRY indique que ces aspects passent obligatoirement par une éducation des publics.

M. Françoise BERNILLON, élue à la communauté de commune de Chalamont, précise que les mentalités évoluent beaucoup chez les différents publics, bien que du travail soit encore nécessaire.

M. CORMORECHE, élu à la Chambre d'Agriculture de l'Ain, évoque le nouveau texte de définition des zones humides, basé sur la nature des sols, qui va entraîner des répercussions importantes sur les activités agricoles.

M. RIVOIRE s'interroge sur la pression foncière que subit la Dombes, et se demande où les lyonnais vont se répartir, du fait de l'augmentation prévisible de la population de la métropole.

M. MOURRAL, Président de l'association Crans Dombes Environnement, précise que les néo-ruraux souhaitent vivre à la campagne comme en banlieue des grandes villes.

M. FAVERJON s'interroge sur les relations entre un éventuel PNR et la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'aire lyonnaise. La réponse lui est faite que la DTA est un document de préconisation national, donc la Charte de PNR doit être compatible avec cette directive. Par contre, le territoire bénéficie d'une crédibilité plus importante s'il est labellisé PNR.

M. PAYET-PIGEON évoque le SCOT, et indique que ce dernier prévoit une urbanisation centrée sur certains secteurs du territoire, notamment les chefs-lieux.

Mme BERNILLON indique qu'un tiers des habitants de la Dombes a moins de 18 ans, et s'interroge sur les évolutions liées à cette démographie.

M. GRIFFON insiste sur le fait que les chasseurs doivent participer à la régulation des corneilles noires, afin de réduire les impacts de cette espèce sur les couvées de canards notamment.

M. RIVOIRE et FEDRY, indiquent que les canes nichaient souvent dans les mares, mais qu'elles diminuent fortement sur le territoire.

M. Jean-Luc PAYET-PIGEON, évoquant les MAET, affirme que l'Etat n'a pas les moyens de mettre en œuvre sa politique.

M. BROYER répond qu'il faut une redistribution des moyens, en expliquant que pour préserver une zone, il faut s'appuyer sur les entités économiquement fortes du territoire, permettant de financer la préservation. Il s'agit notamment de l'un des principes de fonctionnement de l'outil PNR.

#### **4. Réunion suivante**

Il est souhaité que les participants diffusent les informations évoquées ce jour, et consignent les réactions de leurs réseaux afin de faire un point lors de la prochaine réunion. Les diaporamas remis à jour suite aux remarques des membres de la commission peuvent être utiles à cet effet.

De même, il serait intéressant que les membres de la commission réfléchissent à des enjeux « environnementaux » plus détaillés, afin d'alimenter la prochaine réunion du groupe.

Cette réunion devrait avoir lieu durant le mois de novembre, la date, le lieu et l'ordre du jour seront envoyés aux membres de la commission courant octobre.